

I. AGRÉMENT DU SUJET DE MÉMOIRE

Le sujet du mémoire a trait à une ou plusieurs des activités relevant de l'expertise comptable ou du commissariat aux comptes. Il doit être proposé à l'agrément du jury national six mois au moins avant l'ouverture de la période d'inscription aux épreuves du diplôme d'expertise comptable.

I.1 DEMANDE DE DOSSIER

Attention les procédures d'inscription sont modifiées à partir du Lundi 06 Février 2012.

Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, les inscriptions à l'agrément du sujet de mémoire s'effectuent obligatoirement et exclusivement par Internet à partir du site suivant : <http://www.exapro.siec.education.fr>, rubrique Diplôme d'expertise comptable – inscriptions agrément (inscriptions ouvertes toute l'année).

Après avoir lu attentivement les informations sur le site, vous devez procéder à votre inscription à l'agrément du sujet de mémoire.

Après avoir validé votre inscription, votre attention est attirée sur le fait qu'aucun accusé d'inscription ne vous est transmis.

Aucune modification n'est possible sur le site Internet, une fois l'inscription validée.

A l'issue de cette démarche, le candidat reçoit par courriel une confirmation d'inscription à la procédure d'agrément du sujet de mémoire. Le candidat complète ce document, en y apportant des modifications le cas échéant et l'envoie par retour de courriel avec la version électronique de la notice d'agrément. En parallèle il envoie le même document imprimé en y joignant les justificatifs demandés et la version papier de la notice d'agrément, par voie postale au SIEC.

Le candidat qui n'aurait pas reçu de confirmation de réception par mail dans les cinq jours suivant sa préinscription à la procédure de demande d'agrément doit en informer le SIEC, en adressant un mail à : agrementdec@siec.education.fr

Les candidats sont informés que ce délai de cinq jours ne pourra être tenu durant les périodes de fermeture administrative du SIEC (congés de Noël et congés d'été).

Pour toute question ou modification, il vous est demandé d'adresser un mail à : agrementdec@siec.education.fr

Les candidats sont informés qu'aucune demande d'agrément ne peut être traitée durant les périodes de fermeture administrative du SIEC (congés de Noël et congés d'été).

I.2 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comporte les pièces suivantes :

- une notice explicative ;
 - une proposition de plan détaillé et quantifié ;
 - une bibliographie détaillée ;
- le tout en un exemplaire agrafé.

Ce document doit être rédigé en tenant compte des prescriptions contenues dans la note du jury à l'intention des candidats et consultable sur le site internet du SIEC.

Un autre exemplaire sera envoyé en parallèle avec la confirmation d'inscription, sous format électronique, à l'adresse suivante : agrementdec@siec.education.fr

I.3 RÉSULTAT DE LA DEMANDE D'AGRÉMENT

Le résultat de la demande d'agrément sera communiqué au candidat dans un délai de trois mois (délai maximum) à compter de la date de l'accusé de réception délivré par le service gestionnaire.

L'agrément est accordé pour une période de quatre sessions consécutives. Si le mémoire n'est pas déposé dans ce délai, une nouvelle demande d'agrément doit être présentée.

Si le candidat n'obtient pas l'agrément du sujet de mémoire, deux cas se présentent :

- soit le sujet peut être conservé, mais le candidat devra modifier son plan ;
- soit le sujet est refusé.

Ces deux cas entraînent obligatoirement une nouvelle inscription à l'agrément du sujet de mémoire.

II - INSCRIPTION À L'EXAMEN FINAL

II – 1 INSCRIPTION À LA PREMIÈRE SESSION

Les dossiers d'inscription à l'examen final seront disponibles uniquement via Internet et téléchargeables sur le site du SIEC <http://www.siec.education.fr>, rubrique « VOTRE EXAMEN », sous rubrique « DEC », onglet « INSCRIPTIONS ».

Ouverture des inscriptions lundi 9 janvier 2012, mise en ligne du dossier d'inscription du lundi 9 janvier 2012 au vendredi 10 février 2012, date limite des retours des dossiers et clôture des inscriptions **mercredi 15 février 2012 minuit**.

Aucune autre forme de demande de dossier ne sera acceptée.

Le renvoi des dossiers dûment complétés devra être effectué au plus tard **le mercredi 15 février 2012 minuit** (le cachet de la poste faisant foi). Tout dossier déposé hors délai sera rejeté.

Le dossier d'inscription à l'examen final devra être accompagné :

- de l'attestation de fin de stage ;
- du diplôme permettant l'inscription ;
- du mémoire, en deux exemplaires (format 21 x 29,7 cm), et trois exemplaires du mémoire sur format informatique, si le candidat s'inscrit à l'épreuve n°3.

Aucun additif ou rectificatif au mémoire ne sera accepté.

II – 2 INSCRIPTION À LA SECONDE SESSION

Ouvertures des inscriptions le lundi 16 juillet 2012, fermeture des inscriptions le vendredi 24 août 2012, date limite des retours des confirmations d'inscriptions le **vendredi 31 août 2012 minuit**.

Attention les procédures d'inscription sont modifiées :

Pour l'ensemble des candidats, et quel que soit leur lieu de résidence, les inscriptions aux épreuves s'effectuent obligatoirement et exclusivement par Internet à partir du site suivant : <http://www.exapro.siec.education.fr>, rubrique Diplôme d'expertise comptable (inscriptions ouvertes du 16 juillet 2012 au 24 août 2012).

Après avoir lu attentivement les informations sur le site, le candidat doit procéder à son inscription aux épreuves de la session de novembre 2012.

Après avoir validé votre inscription, l'attention du candidat est attirée sur le fait qu'aucun accusé d'inscription ne vous sera transmis.

Aucune modification n'est possible sur le site Internet, une fois l'inscription validée.

À l'issue de cette démarche, le candidat reçoit son formulaire d'inscription par voie postale. Ce document, auquel le candidat joint les justificatifs demandés, constitue le dossier d'inscription, à retourner au SIEC.

Le candidat qui n'aurait pas reçu de son formulaire dans les cinq jours suivant sa préinscription doit en informer le SIEC, en adressant un mail à : expertcompta@siec.education.fr.

Les candidats sont informés que ce délai de cinq jours ne pourra être tenu durant les périodes de fermeture administrative du SIEC (congés de Noël et congés d'été).

Aucune autre forme de demande de dossier ne sera acceptée.

Le renvoi des dossiers dûment complétés devra être effectué au plus tard **le vendredi 31 août 2012 minuit** (le cachet de la poste faisant foi). Tout dossier déposé hors délai sera rejeté.

Le dossier d'inscription à l'examen final devra être accompagné :

- de l'attestation de fin de stage ;
- du diplôme permettant l'inscription ;
- du mémoire, en deux exemplaires (format 21 x 29,7 cm), et trois exemplaires du mémoire sur format informatique, si le candidat s'inscrit à l'épreuve n°3.

L'inscription à l'épreuve n°3 doit se faire conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 8 mars 2010.

Aucun additif ou rectificatif au mémoire ne sera accepté.

III - DATES DES ÉPREUVES ET RÉSULTATS

III – 1 DATES DES ÉPREUVES ET RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE SESSION

La première session 2012 se déroulera en Île-de-France.

Épreuve écrite n°1 (déontologie) : **jeudi 3 mai 2012 en matinée.**

Épreuve écrite n°2 (révision) : **mercredi 2 mai 2012 en matinée.**

Épreuve orale de soutenance n°3 : **du mercredi 03 mai 2012 après-midi au vendredi 25 mai 2012.**

Il n'y aura pas d'épreuves les 7, 8, 17 et 18 mai 2012.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

	demande de dossier	clôture des inscriptions	épreuves	résultats
agrément du sujet de mémoire	Tout au long de l'année	Samedi 09 Juillet 2011 pour soutenance en mai 2012		dans les 3 mois qui suivent la date de l'AR délivré par le service gestionnaire. Délai MAXIMAL
diplôme final	du lundi 09 janvier 2012 au vendredi 10 février 2012	mercredi 15 février 2012	épreuve écrite n°1 : jeudi 03 mai 2012 épreuve écrite n°2 : mercredi 02 mai 2012 épreuve n°3 : Du jeudi 03 mai 2012 après-midi au vendredi 25 mai 2012 Sauf les 07, 08, 17 et 18 mai 2012	vendredi 22 juin 2012

III – 2 DATES DES ÉPREUVES ET RÉSULTATS DE LA SECONDE SESSION

La seconde session 2012 se déroulera en Île-de-France.

Épreuve écrite n°1 (déontologie) : lundi 12 novembre 2012.

Épreuve écrite n°2 (révision) : mardi 13 novembre 2012.

Épreuve orale de soutenance n°3 : du 14 au 30 novembre 2012.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

	demande de dossier	clôture des inscriptions	épreuves	résultats
agrément du sujet de mémoire	Tout au long de l'année	Lundi 16 janvier 2012 pour soutenance en novembre 2012		dans les 3 mois qui suivent la date de l'AR délivré par le service gestionnaire. Délai MAXIMAL
diplôme final	du lundi 16 juillet 2012 au vendredi 24 août 2012	vendredi 31 août 2012	épreuve écrite n°1 : lundi 12 novembre 2012 épreuve écrite n°2 : mardi 13 novembre 2012 épreuve n°3 : du 14 novembre 2012 au 30 novembre 2012	Vendredi 11 janvier 2013